

SEANCE DU 20/02/2018

Convocation du 14 février 2018

Conseillers présents : 10 (HANDWERK Eric, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, KERN Simone, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SCHWARZ Pierre, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 1 (KLEIN Alexis)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 janvier 2018
3. Affaires de personnel : création de postes d'agents saisonniers
4. Participation à l'organisation du festival « Mômes en Scène » 2018
5. Association des parents d'élèves APE d'OR : demande de subvention
6. Etat de prévision des coupes et programme des travaux forestiers : exercice 2018

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur HEINTZ Laurent, conseiller municipal, est désigné à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2018

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 janvier 2018.
(1 abstention : WAGNER André)

AFFAIRES DE PERSONNEL : CREATION DE POSTES D'AGENTS SAISONNIERS

Le maire informe le conseil municipal qu'un besoin saisonnier en personnel est nécessaire pendant la période estivale en raison de l'augmentation des tâches techniques (voirie, espaces verts, travaux divers) et des congés d'été du personnel communal. Il appartient à l'assemblée de créer ces postes et d'en fixer la rémunération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les quatre emplois saisonniers suivants :

CATEGORIE DE POSTE	DATE DE CREATION	DATE DE SUPPRESSION	DHS	INDICE BRUT	INDICE MAJORE
Adjoint technique	01/07/2018	31/07/2018	17h30	347	325
Adjoint technique	01/07/2018	31/07/2018	17h30	347	325
Adjoint technique	01/08/2018	31/08/2018	17h30	347	325
Adjoint technique	01/08/2018	31/08/2018	17h30	347	325

La rémunération est fixée conformément à la grille indiciaire C1 des cadres d'emplois des adjoints techniques en vigueur à la date d'embauche.

Le maire est autorisé à signer les contrats d'engagement correspondants, selon le modèle établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

PARTICIPATION A L'ORGANISATION DU FESTIVAL « MOMES EN SCENE 2018 »

Un spectacle du festival « Mômes en Scène 2018 » organisé par l'association Réseau Animation intercommunale sera délocalisé à Rothbach. Il se déroulera pendant la semaine du festival à l'été 2018 aux abords de la salle polyvalente.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une participation de 500 € qui sera versée à la ville de Niederbronn-les-Bains en vue d'une participation financière à l'organisation du festival et du spectacle délocalisé.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget primitif 2018 au compte 6288.

Résultat du vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 1 (HILT Joëlle)

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES APE D'OR : DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association des parents d'élèves du RPI Offwiller/Rothbach, APE d'OR qui sollicite l'aide des communes pour l'acquisition de matériel.

Il présente le descriptif du montant total des acquisitions projetées par l'association des parents d'élèves APE d'OR qui mène ses actions sur les deux communes du RPI d'Offwiller/Rothbach. (Acquisition d'une tente pliante)

Ce montant s'élève à 219,99 € TTC.

Après concertation préalable, les maires d'Offwiller et de Rothbach se sont accordés pour financer à hauteur de 50% par commune le montant de cette acquisition.

Ce montant serait par conséquent pris en charge par les deux communes du RPI, à parts égales soit :

- Subvention versée par Offwiller : 109,99 €
- Subvention versée par Rothbach : 109,99 €

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal de Rothbach, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la répartition de la participation entre les deux communes proposée par le maire,
- de voter une subvention d'un montant total de 109,99 € à attribuer à l'association des parents d'élèves APE d'OR.

Ce montant sera prévu au budget primitif 2017 au compte 6574.

**ETAT DE PREVISION DES COUPES ET
PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS : EXERCICE 2018.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'état prévisionnel estimatif des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant estimatif de recettes brutes hors taxes s'élevant à 80 660 € pour un volume total de 1797 m³.

- approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'ONF en forêt communale de ROTHBACH pour l'exercice 2018.

- délègue le maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

- vote les crédits correspondants à ces programmes, à savoir :

- ⇒ 50 653 € HT pour les travaux d'exploitation
- ⇒ 6 057 € HT pour les travaux patrimoniaux

Signature du secrétaire de séance : HEINTZ Laurent
ROTHBACH, le 20/02/2018